



NOTE DE PRÉSENTATION BREVE ET SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2022

I – Le cadre général du budget

Une obligation légale

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le syndicat de Gréchez ; elle est disponible sur le site Internet du Syndicat.

Le budget primitif, un document d'autorisation et de prévision

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022. Il respecte les principes budgétaires : annualité, spécialité, unité, universalité et équilibre.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée. Il doit être transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le Président, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Les budgets primitifs 2022 du Syndicat

Le budget 2022 a été voté le 7 février 2022 par le comité syndical. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat du syndicat aux heures d'ouverture au public.

Le Syndicat de Gréchez est composé de 3 services publics (eau, assainissement non collectif et assainissement collectif) et doit voter 4 budgets : un par service et un budget des charges communes aux 3 services.

Le budget des charges communes est un budget qui s'équilibre et est alimenté par les 3 autres budgets.

Le budget assainissement non collectif se caractérise par :

- de faibles dépenses d'investissement,
- diverses recettes liées aux prestations obligatoires et aux différentes compétences du service

Le budget eau potable se caractérise par un investissement important sur plusieurs années dû au vieillissement des installations du Syndicat (réseau d'eau, réservoirs,...) et par conséquent par une augmentation du prix du mètre cube d'eau vendu.

Le budget d'assainissement collectif est un budget fragile avec peu de recettes et des amortissements importants.

Les budgets de notre collectivité sont structurés par deux sections : d'un côté, la section de fonctionnement pour la gestion des affaires courantes ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir et est liée aux projets du Syndicat à moyen ou long terme.

II – La section de fonctionnement

Généralités

La section de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services.

BUDGET DES CHARGES COMMUNES **Vue d'ensemble de la section de fonctionnement**

Dépenses	Budget 2022	Recettes	Budget 2022
011 – charges à caractère général	42 710 €	70 – Vente de produits finis	239 209 €
012 – charges de personnel	187 210 €	042 – Opérations d'ordre	3 281 €
65 – autres ch gestion courante	3 900 €		
002 – Déficit de fonction reporté	389 €		
022 – Dépenses imprévues	5 000 €		
042 – Opérations d'ordre	3 281 €		
Total Dépenses	242 490 €	Total Recettes	242 490 €

Le budget des charges communes reprend l'ensemble des dépenses communes aux 3 services et répartit ses charges entre les 3 budgets selon la répartition décidée par le comité syndical par délibération du 22 février 2021.

BUDGET DU SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF **Vue d'ensemble de la section de fonctionnement**

Dépenses	Budget 2022	Recettes	Budget 2022
011 – charges à caractère général	46 560 €	70 – Vente de produits finis	123 000 €
012 – charges de personnel	77 450 €	002 – Excédent de fonction reporté	65 791 €
65 – autres ch gestion courante	2 200 €		
67 – Charges exceptionnelles	1 000 €		
68 – Provisions	150 €		
022 – Dépenses imprévues	5 000 €		
023 – Virt à la section d'investis.	56 060 €		
042 – Opérations d'ordre	371 €		
Total Dépenses	188 791 €	Total Recettes	188 791 €

Les dépenses de fonctionnement du service assainissement non collectif sont constituées par les frais de sous-traitance générale des services proposés aux usagers du syndicat (vidange des installations d'assainissement non collectif et études de conception), les achats de fournitures, les assurances, l'entretien et la consommation des véhicules, le remboursement d'une quote-part des charges communes à tous les services (salaire du personnel, location des locaux administratifs et techniques, indemnité des élus, ...) et les amortissements.

Les recettes de fonctionnement de ce service sont composées (vente de produits finis) :

- de la facturation des prestations obligatoires (contrôles de bon fonctionnement des installations d'assainissement, du diagnostic des installations dans le cadre de la vente d'un bien immobilier, et des contrôles de bonne exécution dans le cadre de la mise en place d'un système d'assainissement ou d'une réhabilitation),
- de la refacturation des différentes compétences du service : entretien des installations et études de conception,

Les tarifs annuels du service :

	2021	2022
Contrôle de bon fonctionnement des installations ne présentant pas de défaut de conformité ou non-conformes mais ne présentant pas de danger pour la santé des personnes (contrôle tous les 6 ans)	33 €	33 €
Contrôle de bon fonctionnement pour les installations comportant des éléments électromécaniques ou pour les installations non-conformes présentant des dangers pour la santé des personnes	66 €	66 €
Contrôle de bon fonctionnement annuel dans le cadre d'une vente des installations non conformes sans danger pour la santé des personnes, mais avec obligation de travaux	165 €	165 €
Contrôle de bon fonctionnement annuel dans le cadre d'une vente des installations non conformes présentant des dangers pour la santé des personnes et avec obligation de travaux	132 €	132 €
Contrôle de conception/réalisation des installations neuves	300 €	300 €
Contrôle de conception/réalisation des réhabilitations	250 €	250 €
Diagnostic vente	210 €	210 €

BUDGET DU SERVICE EAU POTABLE
Vue d'ensemble de la section de fonctionnement

Dépenses	Budget 2022	Recettes	Budget 2022
011 – charges à caractère général	151 915 €	70 – Vente de produits finis	391 380 €
012 – charges de personnel	105 430 €	77 – Produits exceptionnels	2 700 €
65 – autres ch gestion courante	4 700 €	002 – Excédent de fonction reporté	125 758 €
66 – charges financières	10 580 €	042 – Opérations d'ordre	55 023 €
67 – Charges exceptionnelles	1 500 €		
68 – Dotation pour provision	2 000 €		
014 – Atténuation de produits	45 000 €		
022 – Dépenses imprévues	5 111 €		
023 – Virt à la section d'investis.	184 000 €		
042 – Opérations d'ordre	64 625 €		
Total Dépenses	574 861 €	Total Recettes	574 861 €

Les dépenses de fonctionnement du service eau potable sont constituées par l'entretien et la consommation électrique de la station de pompage et des installations du service (réservoirs, réseaux d'eau, ...), les achats de fournitures, les prestations de services, les assurances, l'entretien et la consommation des véhicules, le remboursement d'une quote-part des charges communes à tous les services (salaire du personnel, location des locaux administratifs et techniques, indemnité des élus, ...), les intérêts d'emprunt et les amortissements.

La réalisation de travaux de renouvellement de canalisations d'eau effectués en régie impacte la section de fonctionnement avec notamment l'achat de fournitures, la location de matériel et des frais de personnel.

Les recettes de fonctionnement de ce service proviennent essentiellement de la vente d'eau aux abonnés.

Les tarifs du service :

	2021	2022
Part variable (particuliers)	1,76 € HT	1,76 € HT
Part variable (agriculteurs)	1,61 € HT	1,61 € HT
Part fixe ≤ DN15	38 € HT / an	39 € HT / an
Part fixe > DN15		50 € HT / an
Ouverture compteur	15 € HT	15 € HT

BUDGET DU SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF
Vue d'ensemble de la section de fonctionnement

Dépenses	Budget 2022	Recettes	Budget 2022
011 – charges à caractère général	18 355 €	70 – Vente de produits finis	26 000 €
012 – charges de personnel	4 205 €	75 – Autres produits de gestion	54 €
65 – autres ch gestion courante	360 €	002 – Excédent de fonctionnement	9 486 €
67 – Charges exceptionnelles	100 €	042 – Opérations d'ordre	8 379 €
014 – Atténuation de produits	2 200 €		
022 – Dépenses imprévues	2 000 €		
023 – Virement à la section d'invest	4 342 €		
042 – Opérations d'ordre	12 357 €		
Total Dépenses	43 919 €	Total Recettes	43 919 €

Les dépenses de fonctionnement du service assainissement collectif sont constituées par les achats de fournitures, le coût du déversement des eaux usées de Salles-Mongiscard, les assurances, l'entretien et la consommation électrique de la station d'épuration et des postes de relevage, le remboursement d'une quote-part des charges communes à tous les services (salaire du personnel, location des locaux administratifs et techniques, entretien des véhicules, indemnité des élus, ...) et les amortissements.

La réalisation de travaux en régie ont été prévus à hauteur de 3 000 €, ce qui impacte la section de fonctionnement avec notamment l'achat de fournitures, la location de matériel et des frais de personnel.

Les seules recettes de fonctionnement fixes de ce service sont les redevances d'assainissement collectif et dépendent donc de la consommation d'eau du petit nombre d'abonnés au service.

Les autres recettes sont liées à l'urbanisation (PFAC –Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif- et refacturation de branchement). Plusieurs PFAC devraient être facturées en 2021, suite à la vente de terrains constructibles.

Les tarifs du service :

	2021	2022
Redevance assainissement collectif	1,65 €/m ³	1,65 €/m ³
Par fixe (abonnement)	35 € / an	35 € / an
PFAC	2 000 €	2 000 €

III – La section d’investissement

Généralités

Le budget d’investissement prépare l’avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d’investissement est liée aux projets du Syndicat à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. L’investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine de la collectivité.

Le budget d’investissement regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s’agit notamment des acquisitions de matériel, d’informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d’études et de travaux sur des structures déjà existantes ou des constructions nouvelles.

- en recettes : il s’agit généralement de subventions perçues en lien avec les projets d’investissement retenus.

BUDGET DES CHARGES COMMUNES Vue d’ensemble de la section d’investissement

DEPENSES	Budget 2022	RECETTES	Budget 2022
042 – Opérations d’ordre	3 281 €	042 – Opérations d’ordre	3 281 €
Total Dépenses	3 281 €	Total Recettes	3 281 €

Il ne s’agit ici que d’opérations d’ordre afin d’amortir le véhicule acquis en 2019 et le matériel informatique acquis en 2020, ainsi que la subvention provenant des autres budgets.

BUDGET DU SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF Vue d’ensemble de la section d’investissement

DEPENSES	Budget 2022	RECETTES	Budget 2022
Opération 10 – achat d’équipement	1 000 €	001 – Excédent d’investissement	53 235 €
Opérations non individualisées	103 666 €	021 – virt de la section de fonct	56 060 €
020 – Dépenses imprévues	5 000 €	042 – Opérations d’ordre	371 €
Total Dépenses	109 666 €	Total Recettes	109 666 €

Il y a très peu de dépenses d’investissement sur ce budget qui n’a que peu d’immobilisations autre que des véhicules et du matériel nécessaire aux missions du service. 1 000 € sont prévus pour 2022 pour l’acquisition d’une nouvelle tablette plus performante.

BUDGET DU SERVICE EAU POTABLE Vue d’ensemble de la section d’investissement

DEPENSES	RAR 2021	Budget 2022	RECETTES	RAR 2021	Budget 2022
001 - Déficit invest reporté		94 720 €	021 – virt de la section de fonct		184 000 €
020 – Dépenses imprévues		5 000 €	1068 – Excédent fonct capitalisé		77 030 €
042 – Opérations d’ordre		15 023 €	042 – Opérations d’ordre		64 625 €
1641 - Emprunt		52 186 €			
OPERATIONS			OPERATIONS		
14 – Travaux amélioration install		208 347 €	14 – Travaux amélioration install	17 690	66 431 €
20 – Achat matériel		13 000 €			
23 - PGSSE		15 000 €	23 - PGSSE		7 500 €
24 – Logiciel facturation eau		14 000 €			
		417 276 €		17 690	399 586 €
Total Dépenses		417 276 €	Total Recettes		417 276 €

Les dépenses engagées pour 2022 correspondent à la poursuite des travaux préconisés par le bureau d'étude qui a réalisé le Diagnostic du réseau d'eau potable en 2014, à savoir :

- réhabilitation des réservoirs (communication entre les réservoirs, compteurs de sectorisation) : 6 000 €,
- travaux CVM : 58 000 €,
- réfection canalisation de départ du réservoir de Loubieng vers Loubieng : 77 000 €,
- réfection canalisation de départ du réservoir de Loubieng vers Laà-Mondrans : 58 000 €,

Il est également prévu l'acquisition de matériel nécessaire à la poursuite des missions du service, et notamment l'achat d'un GPS.

Par ailleurs, 15 000 € ont été budgétés pour faire l'étude du Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau, pour laquelle nous percevrons 50 % d'aide de l'Agence de l'Eau.

Le Conseil Départemental et l'Agence de l'Eau Adour Garonne subventionnent les travaux de remplacement de canalisation CVM à hauteur de 30 % chacun, soit un total de 26 000 € pour les travaux de 2022.

Des subventions à hauteur de 17 690 € restent à percevoir au titre des travaux CVM de 2021.

L'Agence de l'Eau Adour-Garonne va également verser une aide d'environ 40 000 € pour l'ensemble du programme de travaux de réfection des canalisations au départ du réservoir de Loubieng, et participera l'étude PGSSE à hauteur de 50 %.

Etat de la dette

Le remboursement du capital des emprunts du service eau potable pour 2022 représente 52 186 €.

Les emprunts contractés :

- emprunt de 155 000 € contracté en 2003 pour le renforcement de la station de pompage et la canalisation de refoulement de Montestrucq pour une durée de 20 ans (dernière échéance de 11 875,06 € en 2023),
- emprunt de 200 000 € contracté en 2011 pour le renforcement du réseau de l'avenue du Docteur Dhers à Sainte-Suzanne pour une durée de 15 ans (dernière échéance de 18 152,04 € en 2026),
- emprunt de 250 000 € contracté en 2013 pour renforcement des réseaux d'eau Pontet-Baratou, la Justice et du réservoir de Montestrucq pour une durée de 15 ans (dernière échéance de 21 799 € en 2029),
- emprunt de 150 000 € contracté en 2015 pour les travaux de renforcement de la côte de la Justice à Sainte-Suzanne pour une durée de 15 ans (dernière échéance de 11 658,36 € en 2030).

BUDGET DU SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF Vue d'ensemble de la section d'investissement

DEPENSES	Budget 2022	RECETTES	Budget 2022
21532 – Réseaux d'assainissement	57 388 €	001 – Excédent d'investissement	45 960 €
042 – Opérations d'ordre	5 379 €	021 – Virt de la section de fonct	4 342 €
		10 – FCTVA	108 €
		042 – Opérations d'ordre	12 357 €
Total Dépenses	62 767 €	Total Recettes	62 767 €

Des travaux de finition du poste de relevage de Salles-Mongiscard sont prévus en régie pour 2022.

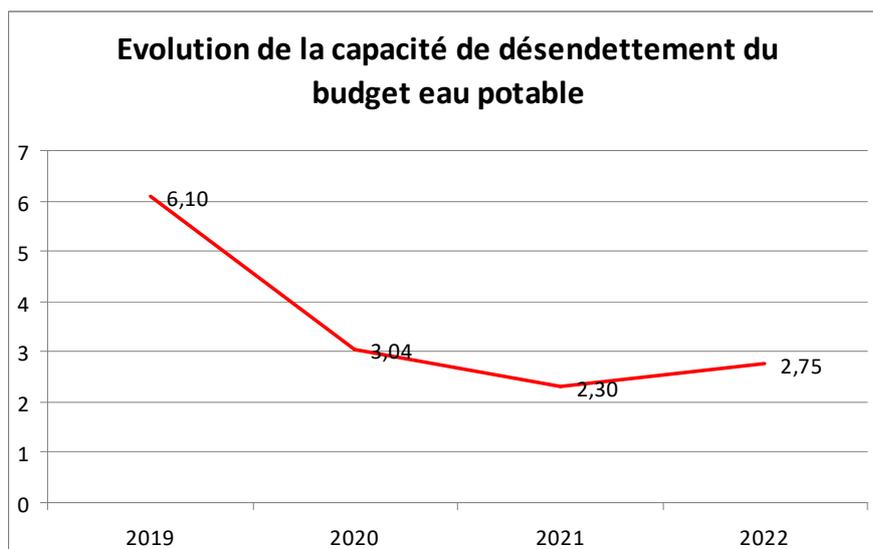
L'écart entre le volume des recettes des opérations d'ordre (amortissements) et celui des dépenses constitue une provision pour d'éventuels autres travaux sur le réseau.

IV – Ratios d'analyse financière

Capacité de désendettement

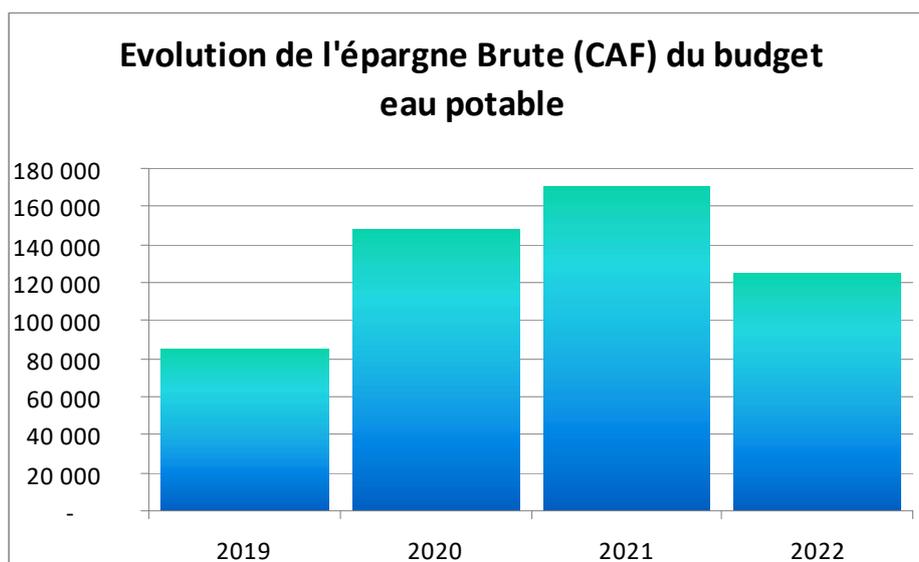
L'en-cours de la dette du service eau potable s'élève à 394 144,35 € au 1^{er} janvier 2021.

La capacité de désendettement est un ratio d'analyse financière des collectivités locales qui mesure le rapport entre l'épargne et la dette, la première finançant la seconde. Elle se calcule comme l'encours de la dette rapport à l'épargne brute (ou capacité d'autofinancement). Exprimé en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité financière des collectivités locales. Il permet de déterminer le nombre d'années (théoriques) nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute. A encours identiques, plus une collectivité dégage de l'épargne, et plus elle pourrait rembourser rapidement sa dette.

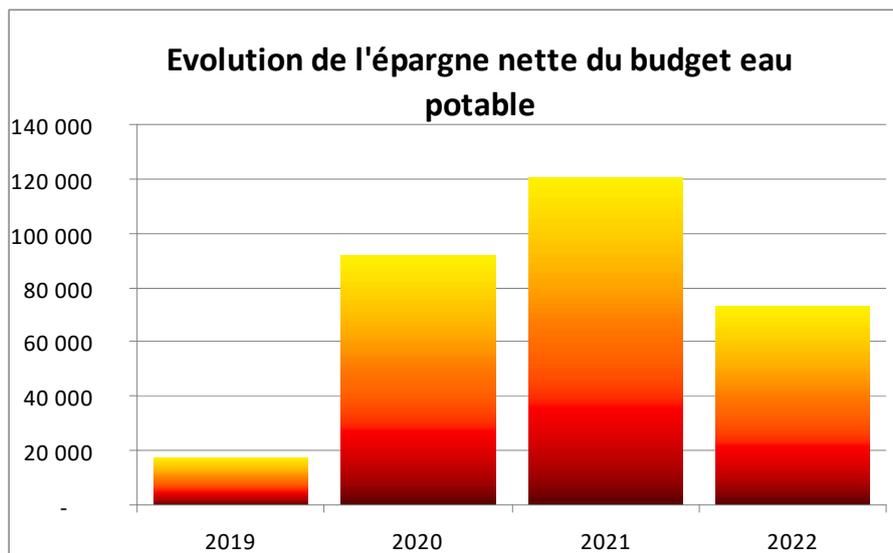


Cette capacité de désendettement devrait s'élever à 2,75 à la fin de l'exercice 2022.

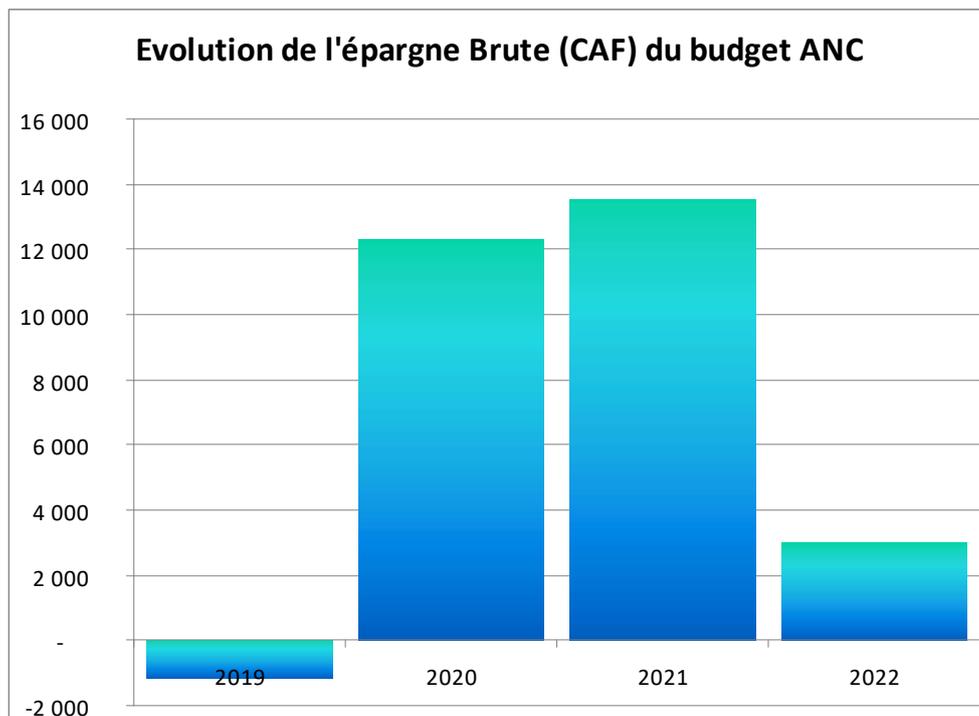
La structure de la dette ne représente pas de danger : 100 % des emprunts sont à taux fixe simple avec un indice en euros.

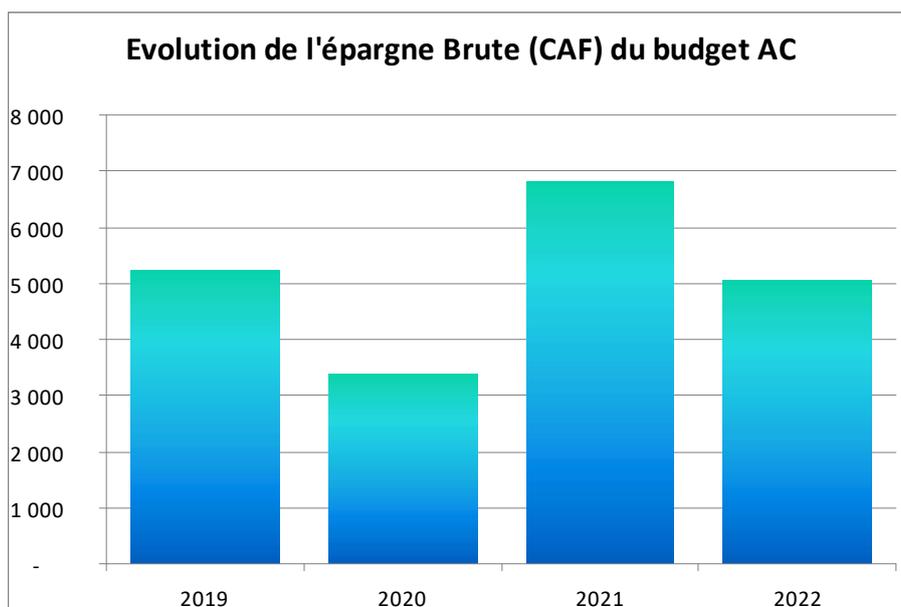


L'épargne brute correspond à la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement.



L'épargne nette correspond à l'épargne brute déduction faite du capital de l'emprunt.





VII Effectif de la collectivité

Filière	Grade	Catégorie	Emploi budgétaire permanent	Emploi budgétaire non permanent
Administrative	Rédacteur	B	0,5	
Technique	Ingénieur	A	1	
	Technicien	B	2	
	Agent de Maîtrise	C	1	

Fait à Lanneplàà,
le 7 février 2022

Le Président,

Pierre Ziegler